

Jeudi 8 février 2007 - Paris - Palais d'Iéna siège du Conseil Economique et Social

# Etats généraux du paysage

*Ensemble, pour les paysages de demain.*



*Créer des paysages contemporains de qualité  
Coordonner les interventions des acteurs du paysage*

*Protéger, gérer et valoriser le patrimoine paysager  
Etre plus économes de nos ressources*

## **Recommandations des états généraux du paysage Paris le 8 février 2007**

Reconnaissant que le paysage est une composante essentielle du patrimoine commun et qu'il est l'expression d'un projet de société

Attachés à définir des principes d'action qui correspondent aux enjeux actuels

Conscients de la nécessité d'œuvrer pour donner une traduction concrète à la Convention européenne sur le paysage ratifiée par la France le 17 mars 2006

Ayant conduit un travail collectif de réflexion depuis la publication du Manifeste pour les paysages en mars 2006

Les membres du collectif d'organisation présentent aux états généraux du paysage, les recommandations ci-après :

**Recommandations pour**  
**« Créer des paysages contemporains de qualité »**

- 1 - Développer une culture du projet partagée sur la durée par les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du territoire
- 2 - Développer une politique du paysage globale, de fond, cohérente et soutenue à l'échelon national

**Recommandations pour**  
**« Coordonner les interventions des acteurs du paysage »**

- 1 - Mobiliser, pour un Projet Paysager de Territoire, tous les acteurs, élus, professionnels, associations et habitants
- 2 - Définir les responsabilités paysagères de l'Etat et de chaque niveau de collectivités territoriales et notamment les communautés de communes et d'agglomérations et coordonner leurs actions sur les territoires
- 3 - Engager tous les acteurs (professionnels, aménageurs, constructeurs, industriels, agriculteurs, forestiers, gestionnaires de sites...) dans la mise en œuvre et le suivi des Projets Paysagers de Territoire
- 4 - Demander la signature de la Convention européenne du paysage par l'Union Européenne

**Recommandations pour**  
**« Protéger, gérer et valoriser le patrimoine paysager »**

- 1 - Traduire la Convention européenne dans notre droit et dans les politiques
- 2 - Améliorer la gestion et la valorisation des paysages protégés
- 3 - Considérer tous les paysages comme un patrimoine à ménager
- 4 - Développer la culture du paysage

**Recommandations pour**  
**« Etre plus économes de nos ressources »**

- 1 - Utiliser systématiquement et dans tous les projets, les approches paysagères pour mieux connaître et économiser les ressources.
- 2 - Mettre un terme au gaspillage des ressources foncières
- 3 - Valoriser la ressource « paysage » dans sa dimension économique